

**REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES FINANCES
Direction Générale des Etudes
et de la Législation Fiscales**

NOTE COMMUNE N° 7 /2006

O B J E T : Commentaire des dispositions de l'article 45 de la loi n°2005-106 du 19 décembre 2005, portant loi de finances pour l'année 2006, relatives à la mise à jour du tarif du droit de timbre.

ANNEXE : Tarif du droit de timbre mis à jour.

R E S U M E

1) L'article 45 de la loi de finances pour l'année 2006 a prévu la mise à jour du droit de timbre exigible sur :

- les factures,
- les effets de commerce revêtus d'une mention de domiciliation dans un établissement de crédit,
- le titre de crédit,
- les passeports,
- les titres de mouvement de marchandises,
- la déclaration d'office en douane (6-1-6ter).

2) Le nouveau tarif prévu par l'article 45 de la loi de finances pour l'année 2006 s'applique à partir du 1^{er} janvier 2006.

L'article 45 de la loi de finances pour l'année 2006 a prévu la mise à jour du tarif des droits de timbre exigibles sur les factures, les effets de commerce revêtus d'une mention de domiciliation dans un établissement de crédit, le titre de crédit, les passeports, les titres de mouvement de marchandises et la déclaration d'office en douane.

La présente note a pour objet de commenter les dispositions des articles en question.

I. RAPPEL DU REGIME EN VIGUEUR AU 31 DECEMBRE 2005

Conformément au tarif prévu à l'article 117 du code des droits d'enregistrement et de timbre, les factures, les effets de commerce revêtus d'une mention de domiciliation dans un établissement de crédit, le titre de crédit, les passeports, les titres de mouvement de marchandises et la déclaration d'office en douane sont soumis au droit de timbre fixé comme suit :

-	les effets de commerce revêtus d'une mention de domiciliation dans un établissement de crédit	0,200D
.....		
-	les factures	0,200D
.....		
-	le titre de crédit	5,000D
.....		
-	les passeports délivrés aux étudiants et élèves qui justifient de leur qualité par la présentation d'un certificat et aux enfants de moins de sept ans ainsi que leur prorogation	10,000D
.....		
-	les passeports délivrés aux autres personnes ainsi que leur prorogation	35,000D
.....		
-	les titres de mouvement de marchandises : laissez passer, congés, acquis à caution et passavants	0,300D
.....		
-	la déclaration d'office en douane (6-1-6 ter)	0,300D
.....		

II. APPORT DE LA LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE 2006

L'article 45 de la loi de finances pour l'année 2006 a prévu la mise à jour du tarif du droit de timbre exigible sur quelques actes, écrits et documents administratifs comme suit :

◆ ***Effets de commerce revêtus d'une mention de domiciliation dans un établissement de crédit : 0,300 dinar***

Ce droit s'applique à :

- la lettre de change traditionnelle prévue par le code de commerce,
- la lettre de change se prêtant à la lecture électronique et à la télécompensation.

Il est à signaler que :

- les effets de commerce tirés en garantie des micro-crédits accordés par les associations sont exonérés du droit de timbre,
- les effets de commerce non revêtus d'une mention de domiciliation dans un établissement de crédit demeurent soumis au droit de timbre de 2 dinars par effet.

◆ ***Factures : 0,300 dinar***

Ce droit est payé obligatoirement sur déclaration mensuelle pour les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés et par voie de timbres mobiles pour les autres personnes.

L'administration fiscale peut autoriser les personnes autres que celles soumises à l'impôt sur les sociétés, à acquitter le droit de timbre exigible sur les factures au moyen d'une déclaration.

◆ ***Titre de crédit : 10 dinars***

Le droit de timbre exigible sur le titre de crédit est payable par voie de timbres mobiles.

◆ ***Passeports***

Le droit de timbre exigible sur les passeports diffère selon la nature des bénéficiaires, et ce comme suit :

- passeports délivrés aux étudiants et élèves qui justifient de leur qualité par la présentation d'un certificat et aux enfants de moins de sept ans, ainsi que leur prorogation : 20 dinars
- passeports délivrés aux autres personnes ainsi que leur prorogation : 60 dinars

Les opérations de renouvellement des passeports pour cause de perte ou de destruction demeurent soumises au droit de timbre fixé à 100 dinars.

Il est à signaler qu'en application des dispositions de l'article 39 de la loi n°78-59 du 28 décembre 1978 portant loi de finances pour l'année 1979, les passeports délivrés à l'étranger sont soumis en sus du droit de timbre à un droit additionnel fixé à 10% du droit de timbre exigible. Ainsi les passeports délivrés à l'étranger et leur prorogation sont soumis à un droit consulaire fixé à 22 dinars ou 66 dinars, selon le cas.

◆ ***Titres de mouvement des marchandises : 1 dinar***

Les titres de mouvement des marchandises sont essentiellement :

- les laissez-passer et congés,
- les acquits à caution,
- les passavants.

◆ ***Déclaration d'office en douane (6-1-6ter) : 1 dinar***

Les opérations d'importations occasionnelles sont soumises à une déclaration d'office en douane. Les droits exigibles sont recouvrés au moyen de la déclaration d'office en douane (6-1-6ter) qui est une formule administrative ayant une valeur déterminée et non timbrée.

III. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DES NOUVELLES DISPOSITIONS

Le nouveau tarif prévu par l'article 45 de la loi de finances pour l'année 2006 s'applique aux factures et titres de mouvements émis, aux passeports délivrés, aux déclarations en douane déposées, aux effets de commerce tirés et aux lettres de change se prêtant à la lecture électronique distribuées à partir du 1^{er} janvier 2006.

**LE DIRECTEUR GENERAL DES ETUDES
ET DE LA LEGISLATION FISCALES**

Signé : Emna GHARBI

ANEXE A LA NOTE COMMUNE N°7/2006

**TARIF DU DROIT DE TIMBRE MIS A JOUR
AU 1^{ER} JANVIER 2006**

NATURE DES ACTES, ECRITS ET FORMULES ADMINISTRATIVES	MONTANT DU DROIT EN DINARS
I. ACTES ET ECRITS	
1°) Les répertoires et registres des officiers publics	2,000 par feuille
2°) Les actes et écrits soumis à un droit d'enregistrement proportionnel ou progressif ainsi que les expéditions de ces actes et écrits et les expéditions des actes notariés	2,000 par feuille
3°) Les contrats de transport international aérien et maritime des personnes et des marchandises et toutes autres pièces en tenant lieu	2,000 par copie
4°) Les effets de commerce revêtus d'une mention de domiciliation dans un établissement de crédit	0,300 par effet
5°) Les effets de commerce non revêtus d'une mention de domiciliation dans un établissement de crédit	2,000 par effet
6°) Les factures	0,300 par facture
7°) Le titre de crédit	10,000
8°) Les cartes et les opérations de recharge du téléphone	0,300
II. LES FORMULES ADMINISTRATIVES	
1°) Carte d'identité et carte de séjour des étrangers :	
- carte d'identité nationale	2,000
- carte de séjour des étrangers	10,000
- renouvellement de la carte d'identité ou de	

NATURE DES ACTES, ECRITS ET FORMULES ADMINISTRATIVES	MONTANT DU DROIT EN DINARS
la carte de séjour des étrangers pour cause de perte ou de destruction.)	20,000
2°) Bulletin n° 3 du casier judiciaire	2,000
3°) Certificats ou autres documents justifiant l'origine des produits importés	1,500
4°) Certificats de nationalité	1,500
4° bis) Les certificats de visite technique justifiant la validité des moyens de transport pour la circulation.	7,000
5°) Arrêtés d'autorisation d'ouverture de débits de boissons alcooliques	100,000
6°) Décrets de naturalisation	10,000
7°) Passeports - passeports délivrés aux étudiants et élèves qui justifient de leur qualité par la présentation d'un certificat et aux enfants de moins de sept ans ainsi que leur prorogation	20,000
- passeports délivrés aux autres personnes ainsi que leur prorogation.	60,000
- Renouvellement du passeport pour cause de perte ou de destruction .	100,000
8°) Permis d'armes et bons de poudre - Permis d'achat et d'introduction d'armes - Permis de détention d'armes - Permis de chasse - Permis de port d'armes dangereuses, secrètes ou cachées - Permis de port d'armes apparentes dites de sécurité - Bons de poudre	15,000 15,000 25,000 25,000 25,000 1,000
9°) Formules non timbrées et ayant une valeur	

NATURE DES ACTES, ECRITS ET FORMULES ADMINISTRATIVES	MONTANT DU DROIT EN DINARS
déterminée	
- Titre de mouvement de marchandises, laissez passer, congés, acquis à caution et passavants;	1,000
- Permis de circulation automobile	1,000
- Registres pour les amines de la bijouterie	5,000
- Tableaux des poinçons de la garantie	1,500
- Déclaration d'office en douane (6-1 - 6 ter)	1,000
- Carnet de fabrication des oleïfacteurs d'olives	5,000
- Carnet de fabrication des conserveurs.	5,000
10°) Les services rendus par l'Etat sous forme d'autorisation ou d'attestation et non soumis à des droits ou à des redevances	1,000
11°) Le renouvellement du livret professionnel des pêcheurs pour cause de perte ou de destruction	20,000
12°) Les opérations de leasing :	
- l'inscription initiale de l'opération de leasing par les tribunaux et l'insertion des inscriptions modificatives au registre de leasing	5,000
- la délivrance d'un extrait d'inscription d'une opération de leasing	3,000
13°) Les contrats de nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement professionnel :	
- l'inscription des contrats de nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement professionnel au greffe du tribunal et l'insertion des modifications s'y rapportant sur les registres ouverts à cet effet	5,000
- la délivrance de copie, extrait ou attestation des inscriptions relatives au nantissement de	

NATURE DES ACTES, ECRITS ET FORMULES ADMINISTRATIVES	MONTANT DU DROIT EN DINARS
relatives au nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement professionnel ou des modifications ou radiations s'y rapportant.	3,000